

Remarques sur l'usage interprétatif putatif du futur

Patrick MORENCY

Université de Neuchâtel
patrick.morency@unine.ch

Louis de SAUSSURE

Université de Neuchâtel
louis.desaussure@unine.ch

In this article we will take a look at a particular epistemic usage of the French future tense. Our approach is a radically pragmatic one, where we posit that what should be taken into account for the interpretation of such occurrences depends more upon pragmatic than semantic aspects. Building upon Sperber & Wilson's distinction between *descriptive* and *non-descriptive* usages of language and the notion of *metarepresentation* (1995 [1986]), we propose to analyze the function of the French *futur putatif* from our procedural pragmatics perspective. We posit that certain expressions, and among them the French future tense, possess a procedural algorithm that allows the hearer to reach different interpretations, depending on different contextualizations, which are obtained through relevance-searching. Such procedural instructions enable the hearer to easily draw the intended complex inferences.

1. Introduction¹

En langue naturelle, il est possible de modifier l'interprétation du contenu propositionnel d'un énoncé par l'ajout d'une qualification modale de la part du locuteur; la nature et l'analyse de cette qualification modale fait l'objet d'intenses débats qui se retrouvent exprimés par des paradigmes souvent contradictoires. Quelques points semblent toutefois consensuels dans la tradition grammaticale à la Bally (1950) (mais pas dans la tradition philosophique en sémantique, qui voit dans la modalité une quantification sur des mondes possibles ou "alternatives"): par l'expression d'une modalisation, le locuteur communique une *attitude* propositionnelle. En particulier, la modalité dite *épistémique* concerne le degré d'adhésion du locuteur sur l'échelle de la force des croyances relativement à la proposition exprimée. Cet article s'intéresse à un cas particulier de modalité épistémique, traditionnellement circonscrit sous le terme de *futur putatif*.

¹ Les auteurs tiennent à remercier Bertrand Stihoul, Steve Oswald et Andrea Rocci pour les nombreuses discussions très stimulantes et éclairantes qu'ils ont échangées avec eux dans le cadre de cette recherche. Les erreurs ou omissions qui pourraient subsister sont bien entendu de notre fait.

Pour les différentes variétés de modalité épistémique, Jaszczolt parle ainsi de l'expression d'une "distance" posée face au contenu vériconditionnel (Jaszczolt, 2005)². En somme, le locuteur fait usage de la modalité pour rendre manifeste au destinataire qu'il faut prendre en considération non seulement la proposition mais aussi une certaine attitude, de distance, du locuteur à son propos.

L'analyse contrastive interlinguistique montre qu'il y a là davantage qu'une sorte de simple universel cognitif: différentes langues offrent aux locuteurs différentes façons de modifier ainsi les propositions³, et ces manières de modaliser ne sont pas de simples équivalences. Précisons: il y a certainement un universel cognitif à propos de la modalité, mais les catégories sémantiques permettant d'y accéder montrent interlinguistiquement que les liens entre domaines linguistiques et catégories modales n'ont pas une grande stabilité (cf. p.ex. Frawley, 2006).

En anglais par exemple, un locuteur aura typiquement recours aux auxiliaires modaux tels que *may*, *must* ou *will*, ce dernier (au moins) servant aussi à manifester la temporalité future, un point parmi d'autres qui a conduit la tradition à associer l'expression de la modalité épistémique avec celle de la temporalité dans le domaine indo-européen au moins. En français, outre les verbes modaux *pouvoir* ou *devoir* (dont certaines valeurs sont souvent analysées comme ayant fonction d'auxiliaire futur, associé à une modalité, dans la lignée de Damourette et Pichon, comme *Le président doit prononcer la dissolution de la chambre ce soir*), qui constituent les cas paradigmatiques du marquage modal, un certain nombre d'adverbes et locutions adverbiales remplissent bien entendu une fonction modale (p.ex. *vraisemblablement*, *probablement*, *sans doute*). Par ailleurs, de nombreuses préfaces introductives (i.e. *il est possible que*, *il faut que*) portent sur les propositions en jeu, et font ressembler le marquage modal épistémique aux préfaces introductives métareprésentationnelles du discours rapporté. C'est un point qui n'est pas anodin à notre avis, car il permet d'aborder la modalité épistémique comme une représentation de représentation, dans laquelle non seulement la proposition est sous la portée d'un opérateur modal, ce que tout le monde admet (et dont la logique modale rend compte dans ses catégories habituelles), mais aussi que cette relation d'opérateur à proposition est une relation de représentation à représentation (cf. Papafragou, 2000).

Pour ce qui est de l'usage épistémique des temps verbaux du futur au lieu d'un usage temporel habituel, il nous amènera à discuter les propositions

² et communication personnelle.

³ Voir Palmer (2001) pour une liste élaborée des marqueurs de modalités dans les différentes langues.

classiques de la littérature pour y apporter une contribution radicalement pragmatique.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la pragmatique procédurale (Saussure, 2003 et 2005a), elle-même exploitant des outils en partie élaborés sur la base de la théorie de la pertinence de Sperber & Wilson (1986 / 1995), notamment en ce qui concerne le principe moteur d'interprétation (la recherche de l'équilibre entre effort et effet cognitifs) et la notion de procéduralité inférentielle. Nous admettrons que si un locuteur utilise de manière explicite ou implicite une forme épistémique dans son énoncé, il ajoute alors un surcroît d'information à traiter face à la proposition sous la portée de la modalisation, effort qui sera compensé par la reconnaissance par le destinataire que le locuteur communique non seulement l'information dérivable de la proposition elle-même mais également son attitude modale face à cette information (nous faisons ici abstraction de la distinction entre modalité propositionnelle et non-propositionnelle).

Qui plus est, une telle attitude modale se transfère aux implicatures contextuellement inférables à partir de la proposition modalisée, par atténuation de la force de ces implicatures (Sperber & Wilson, 1995: 197-202). Cela se voit particulièrement bien dans les énoncés modaux épistémiques implicitant des contenus déontiques. Ainsi, un énoncé comme *Il est possible qu'il pleuve* atténue la force de l'implicature *Il faut prendre un parapluie* par rapport à une forme non épistémique, aléthique. Si le futur putatif du français se comporte comme un modal épistémique (ce qui semble sous-jacent à sa catégorisation par les grammaires traditionnelles comme, justement, "putatif"), alors un énoncé comme *Ce sera le facteur* atténue la force de l'implicature (par exemple *Tu vas recevoir l'objet attendu ou inutile de s'inquiéter*) face à la forme présente *C'est le facteur* (étant entendu que nous raisonnons ici en contexte neutre). Dans le cas du futur putatif, toutefois, la modalité épistémique est elle-même implicite: nous considérons que ce n'est pas dans la sémantique du futur d'être un modal épistémique, malgré le débat récurrent sur ce point. Nous parlerons donc du futur putatif comme fonctionnant explicitement comme tout autre futur, mais implicitement comme un opérateur modal épistémique; établir à quelles conditions contextuelles – pragmatiques – surgit cette interprétation épistémique particulière, dite putative, dans laquelle le futur est un opérateur modal épistémique implicite, est l'objectif principal de cet article. Pour une justification de détail du modèle de la pragmatique procédurale, nous renvoyons à Saussure (2003 et 2005a).

Une notion centrale à laquelle nous aurons recours dans cet article est la distinction faite par Sperber & Wilson entre les *usages descriptifs* et les *usages non-descriptifs* (ou *interprétatifs*). Le premier type d'usage se produit lorsque l'énoncé est une description des états des choses réels ou désirables (en réalité: lorsque l'énoncé représente une pensée du locuteur à propos d'un

état du monde). Par exemple, (1) peut servir à représenter un état de fait, à savoir que le temps est propice à un pique-nique:

(1) Beau temps pour un pique-nique.

Le second est soit une interprétation d'une pensée ou d'un énoncé allocentrique d'un état des choses réel ou désirable, soit une interprétation d'un état des choses entretenu d'une manière particulière⁴ (*ibid.*, 231-232). En particulier, l'usage interprétatif recouvre tous les cas où la proposition est utilisée dans l'énoncé pour représenter autre chose que la pensée du locuteur au moment de l'énonciation. Ainsi, le même énoncé (1) peut être en usage interprétatif s'il ne représente pas une pensée du locuteur au sujet d'un état de choses mais une pensée du locuteur au sujet d'une pensée d'un autre individu, par exemple la pensée qu'il fait un temps adéquat pour un pique-nique, entretenue de manière absurde alors qu'il pleut des cordes. (1) est dans ce cas un énoncé ironique, prototype, avec le style indirect libre, de l'usage interprétatif chez Sperber & Wilson. Nous recourons de manière cruciale à la notion d'usage interprétatif dans notre traitement du futur putatif. (1) en usage interprétatif, comme les autres cas d'usage interprétatif du langage, se comprend comme une métareprésentation: le locuteur représente sa pensée au sujet d'une autre pensée (celle de la personne dont on se moque, dans le cas de l'ironie).

En ce qui concerne les modaux épistémiques de manière plus générale, l'idée est que le locuteur métareprésente sa proposition dès lors qu'elle reçoit une lecture épistémique, fût-ce à cause d'un opérateur modal explicite (comme *peut-être* ou *sans doute*) ou à cause d'un opérateur modal implicite, comme le futur en usage putatif. La modalité épistémique est ainsi métareprésentationnelle, et en cela elle est un type particulier d'interprétation au sujet d'une représentation; c'est donc un cas particulier d'usage interprétatif du langage.

Nous devons encore ajouter qu'à ce stade de notre réflexion, nous ne pouvons encore prendre clairement parti pour les deux options à notre disposition quant à la nature de l'enrichissement putatif du futur: soit qu'il s'agisse d'une implicature (d'où notre dénomination d'opérateur modal *implicite*) ou d'une explicature de niveau supérieur. Certaines inférences modales ou simplement d'attitude propositionnelle sont certainement des explicatures d'ordre supérieur, comme lorsqu'un énoncé quelconque est enrichi en un type particulier d'acte de langage, ce qui se produit uniquement lorsque c'est indispensable à l'interprétation (par exemple lorsque *Marie ne*

⁴ "An interpretation of some thought which it is or would be desirable to entertain in a certain way" (1995: 231).

parvient pas à aider Pierre à trouver du travail qui peut contextuellement correspondre à l'explicature d'ordre supérieur *Le locuteur regrette que Marie...*). Les tests qui permettent de trancher sont suffisamment instables à notre avis (cf. Saussure, 2005b) pour que nous puissions considérer ici cette question comme non pertinente; seules restent pertinentes celles du type d'enrichissement pragmatique concerné et des conditions contextuelles d'émergence de ce type d'interprétation.

Nous considérerons donc dans le cas du futur putatif comme dans le cas de modalités épistémiques explicites que le locuteur représente une pensée attitudinale (modale) à propos d'une autre pensée (sur un état de choses).

Selon Saussure (2003), tout usage d'un temps verbal utilisé pour communiquer autre chose que le temps est considéré comme un usage non descriptif, c'est-à-dire un usage *interprétatif* du langage (nous renvoyons à Saussure, 2003 ainsi qu'aux travaux de Saussure & Sthioul, 1999 et 2005 pour l'argumentation de détail). Si, par exemple, (2), en style indirect libre, ne sert pas à communiquer une pensée au sujet d'un état de choses effectif mais une métareprésentation d'une autre pensée, c'est ici à cause des contraintes procédurales encodées par l'imparfait quant aux enrichissements auxquels il peut donner lieu (cf. Saussure & Sthioul, 2005 pour l'argumentation de détail):

(2) (Il fallait faire vite.) Dans une heure, la ronde passait sur le pont.

C'est donc tout naturellement que nous suggérons que lorsque l'usage épistémique est produit par un usage contextuellement marqué d'un temps verbal, c'est ce temps verbal qui produit, par non pertinence de la lecture temporelle (seule), un usage interprétatif, lequel est enrichi, pour des raisons pragmatiques, en usage épistémique. Ce sera le cas pour l'usage putatif du futur.

Nous verrons donc ci-dessous les raisons qui nous conduisent à considérer les futurs putatifs en particulier comme interprétatifs, mais, soit dit grossièrement, notre hypothèse de travail devrait être que l'effet putatif du futur repose sur la projection d'une coordonnée temporelle endossée par un sujet de conscience imaginaire. Dans la terminologie reichenbachienne et apparentée, nous dirons toutefois qu'il ne semble pas que la coordonnée concernée soit S (le moment de la parole), comme pour le futur historique et les usages interprétatifs du passé composé à valeur future; il peut également s'agir du point de référence R (en fait pour nous un P sous-déterminé, cf. Saussure & Sthioul, 2005) comme pour les usages interprétatifs de l'imparfait, ou d'une troisième solution qui se précise, typiquement un mouvement de E (le point de l'événement) vers S pour produire une interprétation qui serait temporellement équivalente au futur antérieur. Nous reviendrons plus précisément sur le détail de cette hypothèse générale plus bas.

Nous utiliserons encore la distinction héritée de Ducrot puis développée abondamment dans la théorie de la pertinence entre expressions *conceptuelles* et *procédurales* (Blakemore, 1987, 2000, puis à sa suite Luscher, 1998 / 2000; Moeschler, 1998; Saussure, 1997, 2000b et 2003). Blakemore avait posé, par son analyse classique de *but* que les connecteurs qui n'encodent pas de concept encodent une série organisée d'instructions, dite *procédure*, qui ajoute une "manière de comprendre" un énoncé. Saussure (2003) applique cette notion de procédure, dans une version algorithmique⁵, aux temps verbaux, en proposant d'introduire pour la description modélisée un algorithme qui fournit les instructions encodées par des expressions temporelles afin de prédire les interprétations possibles (qu'elles soient temporelles ou d'un autre type). L'utilité d'une procédure (et de son algorithme) sera donc de distinguer entre un usage par défaut d'un temps verbal (usage descriptif) et un usage qui semble violer la sémantique de base de ce temps, autrement dit un usage non-descriptif. Nous postulons que le futur épistémique et le futur antérieur épistémique sont, ainsi, des usages non-descriptifs qui s'opposent à une compréhension par défaut du futur simple et du futur antérieur.

Il convient également d'observer pourquoi les approches qui considèrent le futur comme intrinsèquement modal, qui serait tel à cause d'une propriété ontologique du futur "naturel", à savoir son caractère intrinsèquement incertain, approche qui connaît un certain succès à la fois dans des cadres formels (théorie des mondes possibles de Lewis, 1979 et 1986) et informels, ne nous convainc pas.

En effet, il s'agit de ne pas confondre d'éventuelles propriétés intrinsèques d'objets mondains comme la temporalité, avec le fait que les individus peuvent, par le langage, communiquer des représentations relativement indépendamment par rapport à ces caractères ontologiques. Ainsi, le futur peut très bien me permettre de faire une description "aléthique", en dehors de toute évocation d'une croyance ou d'une attitude, au même titre qu'un présent ou un passé⁶; je fais alors une description déclarée comme sûre ou connue

⁵ Saussure (2003) propose une solution de modélisation procédurale à la fois différente de la modélisation purement inférentielle donnée par Blakemore, qu'il juge non dynamique (voir Saussure, 2005 pour une argumentation) ainsi que des arbres "de porphyre" de la tradition Moeschler - Luscher, qu'il juge insuffisamment explicites.

⁶ Notre position sur ce point n'est donc pas compatible avec une version forte de la théorie des actes de langage, qui présuppose la présence, dans toute énonciation, d'une préface locutionnaire explicite ou implicite, portant sur le type d'acte; lorsqu'il s'agit d'une assertion, cette version forte pose la présence d'une prise de position attitudinale ou épistémique sur la proposition, du type "j'affirme que P", qui se lie à un degré de croyance. Pour nous – cf. Saussure (2004) –, la reconnaissance d'un acte de langage dans le cas d'un assertif ne concerne la pragmatique inférentielle (les mécanismes de construction du *sens*)

dans le futur (une prédiction présentée comme certaine). Cela n'empêche aucunement que des connaissances intuitives au sujet des propriétés naturelles ou ontologiques du futur naturel puissent *également* être utilisées dans d'autres situations, dans lesquelles on peut manifester, grâce à un futur de l'indicatif, non pas une prédiction présentée comme certaine (aléthique) mais une spéculation présentée comme telle (épistémique). Il y a donc à la fois indépendance, au niveau de la langue, par rapport au caractère indéterminé du futur ontologique, mais également exploitation possible, pragmatique, dans certains cas, de la connaissance des individus à propos de cette propriété du futur ontologique.

Il convient en premier lieu, avant de progresser sur le futur putatif, d'opérer un petit retour sur la modalité épistémique pour tenter d'extraire les points les plus opératoires pour notre problématique.

2. Degrés de certitude et échelle épistémique

Nous allons parcourir quelques exemples d'emblée pour illustrer nos propos. Prenons la situation suivante: deux personnes dans un appartement entendent sonner à la porte et l'un d'eux exprime quelque chose à propos de cet état des choses, par exemple:

- (3) C'est peut-être le facteur.
- (4) C'est probablement le facteur.
- (5) Ce doit être le facteur.
- (6) Ce sera le facteur.

Dans ces exemples, l'intuition pragmatique nous dit que le locuteur communique qu'il entretient une croyance au sujet de la vérité de l'état de choses avec une certaine force, et cette force varie d'un cas à l'autre. En (3) il exprime que la proposition *être le facteur (x)* est possible: c'est une spéculation avec un degré de croyance faiblement, ou moyennement, entretenu; pragmatiquement, (3) communique que la possibilité qu'il s'agisse du facteur doit être prise en considération. En (4), le locuteur exprime que l'état de choses est *plus que possible*, autrement dit un degré de croyance plus fort que la possibilité neutre, mais non maximal. En (5), le degré de croyance est toujours moins que maximal mais plus que probable, l'usage du verbe modal permettant un effet assez fin. Il permet en effet, à notre avis, de communiquer que P ne peut être autre chose que vrai de par les informations accessibles (nécessité), alors qu'il est mutuellement manifeste aux

qu'exceptionnellement; elle concerne en revanche plus crucialement d'autres questions relatives au langage, par exemple des questions psychosociales.

interlocuteurs qu'il s'agit d'une hypothèse ce qui exclut la lecture aléthique (la forme en *devoir* est ainsi justifiée par rapport à un présent seul, qui aurait alors valeur aléthique). De la sorte, (5) dans le contexte où il est mutuellement manifeste qu'il n'y a pas d'évidence décisive qu'il s'agisse du facteur, se distingue de son autre lecture possible, proprement déontique, du type *Ce doit être le facteur et non un autre individu (qui accomplit telle ou telle tâche)*.

Le cas de (6) est quant à lui très étrange et complexe du point de vue théorique, alors même que son traitement semble relever de l'évidence pour de nombreux auteurs. Certes, le locuteur exprime ici une probabilité assez proche de celle exprimée en (4), mais il nous semble que la forme future génère un ensemble d'effets sophistiqués qui vont au-delà de cette simple question. D'où la question primordiale: qu'est-ce qui motive cette forme, à modalité implicite, en face d'autres possibilités, plus explicites, donc plus garanties en termes de succès de la communication? Autrement dit, si cette forme génère un effort particulier, car l'état de choses n'est pas futur mais bien présent, il faut justifier ce coût par la production d'un effet riche, que nous allons essayer de cerner tout-à-l'heure.

Pour en revenir à la notion d'échelle épistémique, nous pouvons tester ces différences par le biais d'une complémentation par "et même B" et qui porte sur le renforcement de la modalité sur son échelle, dans une séquence du type *A et même B*. Lorsque cette complémentation fonctionne, il y a renforcement de A par B; quand elle ne fonctionne pas, c'est qu'il est nécessaire de modifier A, ce qui implique une réinterprétation de A, qui est annulé. Cela est dû au fait que le renforcement n'est par nature pas contradictoire, tandis que l'amoindrissement l'est. Par exemple:

- (7) C'est peut-être le facteur, et même probablement.
- (8) ? C'est probablement le facteur, et même peut-être (lui).
- (9) Ce sera le facteur, et même ce doit être lui.
- (10) ? Ce doit être le facteur, et même ce sera lui.
- (11) ? Ce sera le facteur, et même c'est peut-être lui.
- (12) ? Ce sera le facteur, et même c'est probablement le facteur.

Pour l'exemple (12) au futur, qui nous intéresse en priorité, l'énoncé semble étrange, probablement car la reformulation est d'une force plus ou moins égale et semble donc sous-informative. L'intérêt, ici, n'est pas tant de montrer l'évidence qu'il y a des degrés différents qui sont répartis selon des formes linguistiques modales, mais qu'il y a concurrence, pour certaines formes, comme en (12), pour exprimer un degré modal similaire, ce qui exige d'avoir pour le futur putatif une explication plus élaborée que la simple valeur épistémique.

Notre hypothèse est que le degré de croyance exprimé par le locuteur, son attitude épistémique, pour les cas où il n'y a pas de marque explicite de

modalisation (un modalisateur), est généré pragmatiquement par confrontation des données sémantiques et du contexte. Pour le futur, un point central que nous aurons à résoudre concerne la question de savoir si l'enrichissement putatif du futur doit se voir comme relevant du code (il s'agirait alors d'un enrichissement commandé procéduralement par ce morphème dans certaines circonstances précises) ou s'il s'agit d'un enrichissement libre, lié à une propriété du futur imaginaire ou ontologique.

Une intuition que nous aimerions poursuivre dans cette recherche sur le futur putatif est que la modalité n'étant ici pas explicite mais inférée, un effet de sens particulier est produit, contrastif avec le cas d'une modalisation en explication; cet effet particulier ne peut être, à notre avis, complètement distinct des propriétés temporelles associées au futur.

Nous plaiderons pour l'idée que c'est davantage que la description du fait considéré (ici qu'il s'agisse du facteur), à savoir sa *vérification* imaginaire ou réelle, qui est décrite dans le futur, comme relevant du point de vue (futur) d'un tiers allocentrique. Autrement dit, le futur épistémique relève d'une pensée représentée.

Il convient, pour préciser des éléments d'arrière-plan, de revenir sur la notion d'échelle épistémique (*epistemic scale* chez Nuyts, 2000, ou *force de relation* chez Gosselin, 2005); la littérature montre un ensemble de possibilités, où l'on trouve deux pôles (*certitude* et *impossibilité* ou *exclusion*), avec un ensemble d'intermédiaires (comme *probabilité*, *possibilité*, *improbabilité*, *contestabilité*, etc.). Ces possibilités sont associées à des propriétés sémantiques, et ont donc un caractère en quelque sorte "objectif". Que quelque chose soit possible peut être présenté par le locuteur comme un fait objectif.

Palmer (2001), qui a une vision universaliste, ancre sa démarche dans la naturalité cognitive; il propose trois types de jugements épistémiques, qu'on retrouve interlinguistiquement, et qui ont l'avantage de se classer selon un critère inférentiel: "...one that expresses uncertainty, one that indicates an inference from observable evidence, and one that indicates inference from what is generally known" (Palmer, 2001: 24). Palmer cède toutefois à un certain logocentrisme puisque ses catégories ont trois têtes paradigmatiques en anglais, qui lui servent à l'exemplification: *may*, *must* et *will*. A tout prendre, ces trois types de jugement se retrouvent en français, avec pour le premier et le deuxième type de jugement épistémique les verbes *pouvoir* et *devoir* respectivement. Palmer considère le futur épistémique comme le représentant typique du troisième cas, à savoir l'inférence, nous dirons l'hypothèse, à partir d'un fait généralement connu, par exemple que le facteur sonne généralement à l'heure considérée. Toutefois, d'une part le futur épistémique n'est de loin pas épuisé par cette analyse, et, surtout, le futur putatif n'est pas une catégorie identique au futur épistémique général, un point sur lequel nous revenons plus bas. Palmer développe son idée de la manière suivante, où le

futur épistémique s'intègre comme dispositif sémantique et pragmatique à l'intérieur d'une échelle épistémique.

Il considère que le français et l'italien utilisent les temps du futur dans un sens "assomptif" pour exprimer l'épistémicité (*ibid*, 105). Relativement à *pouvoir* (*may*), qui concerne un degré de certitude faible, exprimant une *spéculation* de la part de locuteur, qui qualifie ainsi la proposition comme étant *incertaine* (mais possible), le futur simple du français en usage épistémique (comme *will* en anglais) quant à lui afficherait un degré de certitude relativement fort, exprimant un calcul de *probabilité* basé sur une inférence⁷ à partir de connaissances générales (dont dispose le locuteur)⁸ et qualifiant la proposition comme étant plus que seulement possible; enfin, le verbe *devoir* (*must*) représente une *déduction* (ou inférence) basée sur des *indices* (en anglais, *evidence*) accessibles au locuteur et de ce fait qualifierait la proposition de *presque certaine* (Palmer, 2001: 24-25). De la sorte, par le choix qu'il fait de la forme linguistique, le locuteur communique qu'il adhère avec une certaine force à la proposition en communiquant implicitement les raisons qu'il pense avoir, de nature plutôt encyclopédiques ou plutôt indicielles, qui s'appliquent au contenu propositionnel.

Si Paul et Marie, habitant un appartement de quatre pièces (chambre, cuisine, salle de bain, salon) font un brunch chez eux, et que Paul cherche l'un des invités, il peut demander à Marie où se trouve cette personne (Pierre), et elle peut répondre:

- (13) Il est dans le salon. (elle communique qu'elle sait où Pierre se trouve).
- (14) Il est peut-être dans le salon. (elle communique qu'elle n'a qu'une idée relativement faible d'où Pierre est, il s'agit d'une spéculation).
- (15) Il sera dans le salon. (elle communique qu'elle croit probable que Pierre soit là, il s'agit d'une hypothèse fondée sur une prémisse encyclopédique: il y a des raisons habituelles qui sont potentiellement satisfaites dans le cas présent, et qui conduisent normalement Pierre dans le salon).
- (16) Il doit être dans le salon. (elle communique qu'elle déduit qu'il ne peut se trouver ailleurs que là selon les informations à sa disposition).

En (13), Marie n'a pas besoin de spéculer, calculer ou déduire où Pierre se trouve; cependant, cela n'implique pas une absence totale d'attitude du locuteur, car on pourrait dire que Marie exprime une *certitude*; mais le destinataire n'a pas besoin de découvrir cette attitude pour interpréter l'énoncé comme aléthique. Les exemples (14) et (16) en revanche sont marqués, chacun à leur degré, par une valeur épistémique qui indique, pour le

⁷ Rocci (2000: 247) évoque de même l'idée d'un emploi *inférentiel* du futur.

⁸ C'est-à-dire des informations d'arrière-plan, encyclopédiques, se trouvant dans l'environnement cognitif.

destinataire, que la proposition est plus ou moins entretenue comme étant vraie par le locuteur. En (14) et (16), la modalité est articulée par un composant (Gosselin, 2005: 42 parle de modalité *affichée*). L'exemple (15) donne une modalité non articulée, à inférer. Admettons l'idée de Palmer: en (15), nous aurions une modalité inférée par le biais de connaissances de nature encyclopédique, c'est-à-dire générales, à la disposition du locuteur.

L'énoncé en (14) est, en comparaison avec (15 ou 16), peu informatif. Si la situation de Pierre est l'objet d'un pari entre Paul et Georges, Paul miserait peu sur l'information en (14): les seules implicatures que Paul puisse tirer de (14) sont i) Pierre a plus de chances d'être au salon, mais il est également largement possible qu'il soit ailleurs, ii) Marie ne sait pas vraiment où Pierre est, (et éventuellement une implicature faible du type *Marie ne veut pas coopérer activement à la recherche de Pierre*). Avec l'exemple (15), Paul aura plus tendance à se dire que Marie a de bonnes raisons de croire que Pierre est au salon; par exemple, connaissant Pierre (i.e. il déteste la déco de leur chambre, n'apprécie que peu George [à la cuisine], et ne va que rarement à la salle de bains), Marie va inférer que Pierre se trouve probablement au salon. En (16), Paul pariera d'autant plus avec George qu'il est plus convaincu que Pierre se trouve bel et bien au salon. Avec un tel énoncé, Marie expose la proposition comme étant une déduction, par exemple: i) Pierre n'est pas ici (la cuisine) ii) Sophie est dans la salle de bain et iii) aucun invité est dans la chambre, elle sert uniquement de vestiaire – alors, Pierre ne peut être ailleurs qu'au salon. Pour nous, cette déduction n'a pas besoin d'être accessible à la conscience du locuteur, et, de plus, il peut certainement s'agir également d'autres formes de raisonnement, mais nous ne pouvons développer ce point ici.

Klinge propose pour marquer la modalité une notation simple, conforme aux autres cas où un opérateur ou une fonction porte sur une proposition. Sa notation est la suivante: OPERATOR[PROPOSITIONAL CONTENT], où l'opérateur a une portée sur le contenu propositionnel (Klinge, 1993: 320-321). Cette notation, pour nous, est éclairante: elle fait porter une procédure sur un contenu, et c'est précisément ce qui nous semble devoir être précisé à la notion de métareprésentation pour les modaux. En effet, une modalité épistémique ne fait pas que représenter: elle modifie la représentation enchâssée d'une manière modale. Autrement dit, la modalité épistémique applique une fonction modale sur un contenu, comme les autres opérateurs propositionnels; toutefois, cette fonction est complexe, d'où la nécessité de sa mise en procédure. Nous avons toutefois une précision majeure à apporter à la position de Klinge. Sa représentation concerne les expressions modales en elles-mêmes, et en cela, elle est fragile, car rien n'empêche de traiter certaines expressions modales comme purement conceptuelles. Ce point nécessite une courte élaboration sur la notion de procédure, car, pour nous, ce n'est pas parce qu'une expression a une portée sur une autre expression

ou sur un syntagme qu'elle doit être considérée comme procédurale. Ce sont pour nous des classes d'expressions grammaticales et non des classes purement sémantiques qui doivent être considérées comme procédurales ou conceptuelles; l'appartenance d'une expression donnée à l'une ou l'autre catégorie relève souvent des accidents de la diachronie – à l'exception peut-être de certains cas logiques très particuliers. La littérature hésite beaucoup, notamment, sur le caractère conceptuel ou procédural de connecteurs logiques, comme *et*, ou causaux, comme *parce que*; Moeschler a même soutenu que la négation est une expression procédurale (Moeschler, 1997). Dans cette optique, une expression modale n'est pas nécessairement procédurale (par exemple, nous ne voyons pas de raison de penser que le verbe *devoir* doive être une expression procédurale), mais, en l'occurrence, nous soutenons qu'un *temps verbal* l'est, au moins en français. Si tout ce qui "prend portée" devait être procédural, les conséquences seraient aporétiques: les adjectifs seraient par exemple procéduraux par nature. Dans Saussure (2003), et surtout dans Saussure & Sthioul (2002), le critère retenu était de savoir si la description de tous les effets d'une expression donnée pouvait ou non être considérée comme relevant de l'inférence naturelle à partir de son constituant conceptuel ou non. Si tel était le cas, il n'y a pas de raison de considérer le caractère procédural de l'expression. Si tel n'est pas le cas, l'enrichissement ne peut s'expliquer en dehors d'une procédure encodée en propre par l'expression. Comme nous ne considérons pas comme une conséquence intrinsèque de toute représentation future le fait de pouvoir être enrichie en termes de probabilité dans le présent par le simple exercice de la rationalité naturelle, nous considérons qu'il s'agit-là d'un enrichissement procédural, qui doit donc être intégré à la procédure du futur simple en français.

Nous voyons ici une différence entre l'enrichissement putatif du futur et l'enrichissement, par exemple, historique du même morphème. Si les deux sont bien entendus pragmatiques, c'est-à-dire dépendants du contexte, le premier n'est prédictible qu'à partir d'une procédure d'enrichissement pragmatique encodée par l'expression tandis que nous suggérons que le deuxième relève d'un enrichissement libre, non déterminé par la procédure du futur simple en tant que telle, à l'image des passés composés à usage futur et du présent de narration.

Nous irons même jusqu'à suggérer que dès lors que la modalité épistémique n'est pas articulée par un constituant modal (un adverbe de modalisation, typiquement), l'enrichissement modal est pragmatique – il porte sur une implicature modale. Dans un tel cas, l'enrichissement pragmatique est soit libre (standard), soit encodé dans la procédure d'une expression non modale comme enrichissement spécifique. Nous avons des raisons de penser que c'est le cas pour le futur lorsqu'il donne lieu à un enrichissement épistémique

à valeur présente (notre futur putatif) – mais pas pour les futurs enrichis en historique, qui fonctionnent par projection du point S.

3. Le futur putatif en français

La question vers laquelle nous allons nous tourner maintenant est celle du fonctionnement du Futur épistémique putatif en français; nous chercherons à en examiner les caractéristiques principales ainsi que les restrictions d'usage qui peuvent lui être imposées par des facteurs linguistiques et contextuels. Nous regarderons en particulier les différences et similitudes de ces usages au futur simple et au futur périphrastique. Nous verrons également que nous pouvons avoir des cas de modalisation épistémique dans des énoncés qui évaluent des états des choses futurs, et cela complique quelque peu nos catégories. En effet, nous n'aurons pas uniquement d'un côté le futur simple non-épistémique et de l'autre le futur épistémique; il y a plutôt un continuum, entre des usages clairement factuels et des usages clairement épistémiques, mais avec un grand nombre de cas intermédiaires en soi ambigus. Enfin, nous parlerons également du futur antérieur.

Nous partirons d'une distinction entre:

- a) le *futur simple putatif* de la littérature classique, qui se distingue des autres futurs épistémiques par le caractère mutuellement manifeste de la contemporanéité du procès à S, et qui se décrit en trois éléments: attitude de L (le locuteur) à propos de P (le contenu propositionnel), degré de croyance exprimé à propos de P, événement contemporain;
- b) le *futur antérieur putatif* (attitude de L à propos de P, degré de croyance exprimé à propos de P, événement passé / état contemporain); et
- c) le *Futur épistémique futur* (attitude de L à propos de P, degré de croyance exprimé à propos de P, événement futur).

Nous évaluerons dans quelle mesure ces usages sont des *usages non-descriptifs* (ou *interprétatifs*) contrairement aux *usages descriptifs* du Futur Simple et du Futur Antérieur en lecture *par défaut* (i.e. en lecture temporelle "pure").

3.1 Sur les propriétés formelles du futur simple putatif

Notre hypothèse est que le futur simple putatif et le futur antérieur putatif représentent le point de vue d'un sujet de conscience à propos d'une proposition exprimée dans l'actualité présente ou passée, avec une valeur modale épistémique (absente du futur historique). Selon nous, l'état des choses ainsi décrit fait l'objet d'une évaluation contemporaine au déroulement de cet état des choses (présent ou passé) et qui pourra potentiellement (mais pas nécessairement *réellement*) être vérifiée dans l'avenir; ce dernier point

nous semble d'ailleurs un aspect largement négligé dans la littérature, malgré les pistes qu'il ouvre.

La littérature classique, dont Agnès Celle se fait l'écho dans un article récent (Celle, 2004: 187), affirme qu'en français l'usage épistémique du Futur Simple n'est possible qu'avec les verbes *être* et *avoir*, que l'usage épistémique est impossible aux 1^{ère} et 2^{ème} personnes et que ce type d'usage est peu courant en français contemporain⁹ (cf. également Tasmowsky & Dendale, 1998).

Nous commencerons par nuancer ces deux propriétés formelles ou sémantiques du futur simple putatif; nous y voyons plutôt l'attribution au code de propriétés largement plus liées à l'usage, en situation concrète de communication, de ces formes. Autrement dit, notre propos sera de penser ces propriétés en termes pragmatiques en premier lieu.

Premièrement, on peut facilement remarquer que s'il semble difficile *a priori* d'avoir une personne déictique dans certains contextes avec ces usages, cela reste parfaitement possible dès que certains paramètres pragmatiques sont satisfaits: il suffit que le caractère manifeste ou certain de l'événement ou de la situation soit absent pour que la lecture putative soit valide; ce n'est que le caractère improbable de tels contextes qui semble, mais semble seulement, interdire la lecture putative.

Considérons (17-18) ci-après:

- (17) A - Qu'est-ce que tu fais?
B -? Je mangerai (une pomme).
- (18) A - Où es-tu en ce moment?
B -? Je serai chez moi.

Ces deux exemples montrent la difficulté d'avoir un usage épistémique où le sujet de l'énoncé est le locuteur lui-même; toutefois, nous maintenons qu'il s'agit d'une inconsistance pragmatique et non d'un paramètre formel sémantique. Il paraît absurde que le locuteur évalue épistémiquement l'état des choses dans lequel il se trouve comme étant incertain, sauf dans des cas très particuliers: la situation, dès lors qu'elle est manifeste au locuteur, ne justifie pas d'être communiquée comme relevant d'une inférence modale. Il est très difficile d'enrichir la réponse de B en modale, et cela se voit même avec un modal explicite, comme dans *Je mange peut-être une pomme*, qui ne peut s'interpréter comme modal que si, par exemple, il est manifeste que le locuteur a les yeux bandés et doit deviner ce qu'il mange. Nous n'avons pas de justification claire pour le fait que, tout seul, *Je mangerai une pomme* est

⁹ Rocci (2000: 244-245) considère également que cet usage est rare en français, mais qu'il est au contraire bien vivant en italien et fonctionnerait avec moins de restrictions (nature du verbe, aspect etc.) que ce même usage en français. Selon nous, le caractère 'rare' est largement spéculatif. Notre expérience est que cet emploi se rencontre en réalité couramment.

difficile, mais nous observons que dans notre cas de jeu de devinette, quelque chose comme *Je mangerais une pomme que cela ne m'étonnerait pas* nous semble très naturel. Le cas de (18) est du même ordre: si nous avons un contexte particulier, par exemple s'il est manifeste ou plausible que le locuteur ne sait pas où il se trouve ou ce qu'il y fait, il devra *inférer* son état et communique donc le caractère incertain de sa propre inférence à son destinataire, qui trouve alors la pertinence de l'enrichissement modal. Ce n'est donc que la rareté du cas, ou du caractère peu accessible *a priori* d'un tel contexte que découle l'impression, trompeuse, d'étrangeté pour (17) ou (18). Toutefois, la situation contextuelle pouvant conduire à un coût interprétatif normal pour un enrichissement modal du futur, qui déclenche par défaut une lecture non modale, est de l'ordre de l'imaginaire. En revanche, dès qu'un modal explicite est présent, il n'y a plus à chercher pour le destinataire de justification pour une inférence épistémique relativement coûteuse, par son caractère implicite, ce qui rend l'énoncé interprétable: "Je suis peut-être chez moi" semble automatiquement communiquer que le locuteur est incertain, puisque la modalité est explicite; qu'il faille admettre pour cela un contexte difficile ou rocambolesque (le locuteur a été enlevé, ramené chez lui, les yeux bandés, événements improbables, mais *pragmatiquement* improbables, d'autant plus s'il s'agit de communiquer tranquillement avec un futur putatif), n'est qu'un problème de surface.

Mais dès qu'il y a une certaine évidence dans le caractère incertain de la situation dénotée, la lecture modale du futur est immédiatement accessible, même à la première personne (19), et bien entendu à la deuxième personne (20) ou à la première du pluriel (21), même si ces lectures demandent peut-être un effort de contextualisation, et font vraisemblablement intervenir un registre de langue particulier:

- (19) A – Tu n'es pas bien?
B – J'aurai une petite grippe, voilà tout.
- (20) Tu auras une petite grippe, voilà tout.
- (21) A – Que se passe-t-il?
B – Nous serons dans une zone de turbulences, voilà tout.

Avec "tu" et "vous" également, les emplois du futur putatif sont réputés rares, mais il reste assez facile d'en trouver de naturels, comme (22) au futur antérieur ou (24) au futur simple.

Lorsque le verbe n'est pas statif, c'est soit une lecture résultante (évoquée plus bas) soit la lecture en acte de langage indirect qui se trouve réalisée dans l'implicature, comme en (23), et dans ce cas l'effet putatif est bloqué:

- (22) Vous aurez mal fermé la porte [putatif: ok].
- (23) Vous fermerez la porte [*putatif].
- (24) Tu seras son bouc émissaire dans cette affaire [putatif: ok].

Pour nous, l'impossibilité prétendue de certains cas de figure aux personnes déictiques ne résiste pas à l'analyse pragmatique.

Qu'en est-il maintenant de la question des verbes autres que *être* et *avoir*? On peut assez vite remarquer que la règle d'interdiction proposée par la littérature est trop forte, comme en témoignent les exemples suivants, dans lesquels des prédicats d'activité et d'état se combinent sans difficulté avec le futur en emploi putatif:

- (25) Son train traversera un tunnel [c'est pourquoi son téléphone mobile est inatteignable] (d'après Sthioul à paraître).
- (26) Elle prendra son bain [c'est pour ça qu'elle ne répond pas au téléphone].
- (27) Il dormira [*idem*].

En (28), toutefois, l'énoncé est étrange:

- (28) ? En ce moment, il connaîtra Pierre.

Cela ne doit pas nous induire en erreur: cela ne tient pas à des raisons linguistiques arbitraires, mais à des raisons essentiellement pragmatiques, puisqu'un complément de temps dénotant S est pragmatiquement paradoxal avec des prédicats marquant une situation non bornée à droite (Saussure, 2003):

- (29) ? En ce moment, Victor Hugo est l'auteur des *Misérables*.
- (30) ? En ce moment, la terre est ronde [en interprétation non métalinguistique].
- (31) ? En ce moment, je connais Pierre.

(28) devient relativement naturel (sauf la question, que nous laissons ici en suspens, d'un certain registre de langue) sans ce complément:

- (32) Il connaîtra Pierre.

(32) peut servir à communiquer que l'individu désigné par *il* est averti du fait que Pierre a telle ou telle caractéristique pertinente dans le topique discursif concerné, par exemple qu'il est âpre en négociation, ou nerveux, etc. Des exemples dont l'interprétabilité saute davantage aux yeux sont (33) et (34), où la propriété concernée de Pierre est explicite:

- (33) A – J'ai une fuite dans ma salle de bains.
B – Demande à Pierre, il connaîtra un plombier.
- (34) A – J'ai un problème avec cette question.
B – Demande à Pierre, il connaîtra la solution.

L'éventuelle difficulté relative de (32) s'explique simplement par la nécessité d'une contextualisation qui peut sembler de prime abord peu naturelle, mais nous gageons qu'il n'y a là qu'une contrainte pragmatique, et que si un locuteur produit (32), c'est qu'il présuppose que les données saillantes nécessaires à la contextualisation sont facilement accessibles au destinataire,

sans quoi, bien entendu, la présence d'une modalité implicite sera en effet ininterprétable, ou difficilement interprétable¹⁰.

3.2 *Interprétation du futur putatif et critère de vérifiabilité*

L'interprétation du futur putatif, selon l'explication traditionnelle, fait intervenir la représentation imaginaire d'un futur dans lequel la situation présente est vérifiée. Sthioul pose ainsi:

"Le futur putatif appréhende une situation présente par le biais de l'explication qui en sera selon toute probabilité donnée quelques instants plus tard: l'énoncé rend ainsi compte d'une connaissance attribuée à une instance connaissant la situation, instance que le locuteur présente comme étant distincte de lui-même parce qu'il n'est pas en mesure de poser une affirmation avec certitude" (Sthioul, 1998: 206).

En proposant des exemples pour lesquels une vérification matérielle est imaginable, et en les opposant à d'autres exemples pour lesquels une telle vérification semble impossible, nous pourrions croire obtenir en effet un indice du critère de vérifiabilité, à savoir que l'interprétation du futur putatif projette un sujet de conscience allocentrique futur "connaissant la situation", pour reprendre les termes de Sthioul ci-dessus:

- (35) Ce sera le facteur.
- (36) Demande à Pierre, il connaîtra la solution.
- (37) (?) L'univers sera sphérique [en lecture putative].
- (38) (?) Dieu sera indulgent avec lui [en lecture putative].

Il y a toutefois des contre-exemples. Andrea Rocci (communication personnelle) nous propose le suivant:

- (39) Il sera mort en pensant à sa femme.

Bien entendu, la pensée du mort est invérifiable, et (39) est possible en français. Mais il faut ici préciser que ce que nous entendons par vérifiabilité future ne préjuge rien de la vérifiabilité factuelle, concrète, réelle, des événements en jeu. En (39), le locuteur projette un sujet de conscience futur qui connaît les pensées du mort. La représentation humaine n'est pas limitée par la réalité ontologique. C'est pourquoi l'étrangeté de (37) ou (38) n'est en

¹⁰ Il y a également une remarque que nous voudrions formuler, mais que nous ne savons pas encore clairement comment traiter. Il nous semble conforme à l'intuition des sujets parlants que la présence de certaines marques rendent plus accessibles l'interprétation des futurs épistémiques. Il s'agit de formes exclamatives qui ont, nous semble-t-il, une fonction atténuative. Ainsi, (a) ou (b) nous semblent, *ceteris paribus*, montrer le rôle facilitant de *Oh* ou *Bah!* pour la lecture putative, par comparaison avec (32). Il ne s'agit là pour l'instant que d'une intuition très générale sur laquelle il conviendra d'élaborer dans un second temps et que nous laissons ici comme telle:

- a) Oh, il connaîtra Pierre!
- b) Bah! Il connaîtra Pierre!

fait pas un indice valable du critère de vérifiabilité future. Nous admettons donc que la mise en scène d'un sujet de conscience imaginaire dans le futur capable d'opérer la vérification du fait est pour nous une hypothèse destinée à s'articuler avec l'hypothèse du futur putatif comme usage interprétatif du futur. Nous convenons que cette explication est assez complexe, mais elle est conforme à notre intuition quant aux effets de sens produits par un énoncé comme (39): le locuteur ne fait pas qu'une simple conjecture mais il ajoute un composant de sens bien particulier qui nous semble capturé par cette notion de représentation de sujet de conscience. En ceci, (39) n'est pas équivalent à l'expression d'un point de vue objectif épistémique, qui se réaliserait avec quelque chose comme *Il est probablement / certainement mort en pensant à sa femme*. Autrement dit, le locuteur communique quelque chose comme *le futur me donnera raison*, et que ce futur soit factuellement impossible relève d'une tout autre question.

Reste donc à comprendre le statut d'exemples comme (37) et (38), que nous avons marqués comme peut-être étranges. En réalité, cette étrangeté est toute relative, mais sa résolution ouvre vers une autre composante du futur putatif: le futur putatif semble être possible uniquement dans les cas où le fait représenté a une incidence causale sur un fait pertinent pour les interlocuteurs, ou une incidence sur les actions à mener face à la situation représentée. Si le caractère sphérique de l'univers était utile pour expliquer un autre fait qui intéresse le locuteur et l'interlocuteur, alors le futur putatif passerait en (37); ce n'est que la difficulté d'imaginer un tel contexte qui restreint cette possibilité et la rend "peut-être étrange", comme nous le disions plus haut. Pour l'exemple (38), nous pensons pouvoir recourir au même type d'interprétation. (38) est difficile car il est très difficile d'imaginer un contexte où (38) peut servir à expliquer quelque chose. Mais il suffit d'imaginer une pièce de théâtre qui se passerait dans l'au-delà, et que des êtres s'étonnent de ne pas voir arriver un certain individu pourtant grand pêcheur en Enfer, pour que l'indulgence de Dieu serve d'explication et que (38) soit soudain naturel. C'est donc bien la piste contextuelle, pragmatique, qui s'ouvre de plus en plus, et qui nous montre quel type d'interprétation le futur putatif impose: projection d'un sujet allocentrique futur vérifiant le fait, et caractère explicatif ou causal du fait.

Il reste un aspect important: pour parler de vérifiabilité future, la situation, où l'une de ses implications, doit être représentée comme pérenne dans un certain futur, ce qui semble assez trivial. Mais le fait que la situation doive avoir un certain degré de pérennité, suffisamment pour qu'elle soit constatable dans une ultériorité qui la continue, explique le fait que le futur putatif soit généralement utilisé avec un verbe comme *être* ou *avoir*, par nature statif, ainsi qu'avec des verbes d'activité (contrairement à ce que dit la doxa sur la question), mais soit plus difficile avec des achèvements ou des accomplissements. Nous disions ici que la situation ou l'une de ses

implications est conçue comme faisant l'objet d'une vérification future: il est en effet possible que le futur putatif demande alors une contextualisation liée aux *conséquences* de la situation conjecturée. Nous revenons sur ces aspects point par point.

En ce qui concerne les spécificités de la lecture putative du futur avec d'autres formes épistémiques, nous voudrions observer brièvement la différence de (37) et (38) avec leurs avatars ci-dessous reformulés avec une marque explicite d'attitude propositionnelle ou avec d'autres modalisateurs:

(37') Je crois bien que l'univers est sphérique.

(37'') L'univers doit être sphérique.

(37''') L'univers est probablement / certainement / vraisemblablement sphérique.

(38') Je crois bien que Dieu est indulgent avec lui.

(38'') Dieu doit être indulgent avec lui.

(38''') Dieu est probablement / certainement / vraisemblablement indulgent avec lui.

C'est la nature de cette différence qui doit être élaborée. Nous parlions plus haut de conséquences possibles, explicatives ou causales, pour les interlocuteurs, du fait représenté au futur putatif; notre proposition sera, plus précisément, qu'il y a un lien particulier, pour le futur putatif, avec le type d'interaction dans laquelle le locuteur et l'interlocuteur sont engagés, comme nous le développerons brièvement plus loin. Cet aspect n'est pas communiqué par les autres formes en présence dans la série ci-dessus.

Le caractère de la vérifiabilité de la situation présente dans le futur explique *a fortiori* la difficulté de cas d'achèvements comme (40) ou (41), dans lesquels le critère de durabilité, ou, comme nous le disions plus haut, de pérennité, n'est pas satisfait:

(40) ? La bombe explosera [en lecture putative].

(41) ? Max atteindra le sommet [en lecture putative].

Il y a toutefois trois nuances et précisions d'importance à apporter ici.

D'abord, de tels exemples sont possibles pour autant que l'*état* impliqué par l'événement dénoté soit quant à lui pérenne dans le futur de vérification, ou qu'il puisse être vérifié par une source d'information quelconque, par exemple un témoin. C'est le traitement qui nous semble être le cas pour des exemples comme ceux ci-dessus. En (40), par exemple, c'est la possibilité d'une vérification ultérieure de l'état résultant sémantique (les dégâts) ou plus pragmatique (un témoin), qui est évoquée et justifie l'usage du futur, qui, donc, garde un des composants temporels de sa valeur sémantique fondamentale.

Cela dit, la naturalité de (42) face à (40)¹¹ nous semble requérir toutefois une discussion approfondie que nous n'avons pas encore menée, mais qui, *a priori*, nous orienterait vers la question de l'alternance *topique – focus* dans la pseudo-clivée, l'accent étant mis sur la bombe "quoi qu'elle fasse", c'est-à-dire indépendamment du contenu, événement ou état, de la subordonnée:

(42) Ce sera la bombe qui explose.

C'est tout de même la vérification future d'un état de choses antérieur qui est instanciée par des exemples comme (25), où l'on suppose que le destinataire du coup de téléphone sera sous peu en mesure de confirmer le passage du train dans le tunnel. Cela nous amène à expliquer autrement l'opinion traditionnelle qui veut que ce type de modalité épistémique soit incompatible avec les événements (accomplissements et achèvements).

Ensuite, il est important de noter que des exemples comme (40) ou (41) peuvent parfaitement recevoir très naturellement une lecture qui reste absolument identique au futur putatif à ceci près que l'implicite épistémique porte bel et bien sur une situation représentée comme elle-même future. Autrement dit, (40) peut représenter par défaut une assertion portant sur un fait futur (interprétation aléthique) ou une prédiction épistémique sur un fait présenté non pas comme objectif mais comme *cru par le destinataire* à un certain degré; nous reviendrons sur ce point plus bas¹².

Enfin, il est bien clair, nous le répétons, que le caractère vérifiable de la situation dans le futur est virtuel; il ne s'agit aucunement d'une prédiction sur la vérification effective, qui peut très bien ne jamais avoir lieu.

Le dernier point qui nous semble ici important concerne précisément la différence d'effet interprétatif entre le futur putatif et les autres formes permettant la modalisation épistémique. Sur ce plan, il est difficile d'avancer des hypothèses claires. Mais au regard de ce qui a été observé, il semble pertinent d'avancer sur les traces de Gosselin (2005), qui évoque une complexité supplémentaire dans la modalité épistémique. Pour lui, il y aurait – nous simplifions – d'une part la composante épistémique et d'autre part une sorte de degré d'engagement du locuteur sur cette composante. La différence qui nous semble intuitivement la plus pertinente entre les exemples au futur

¹¹ Le même type de facilitation intervient avec la passivisation, à cause du verbe auxiliaire, qui en réalité transforme un procès à un temps tensé à un procès avec participe, dans une forme composée avec complément d'agent:

a) ? Des inconnus le prendront à parti [en lecture putative].
b) Il sera pris à parti par des inconnus.

¹² Tout en précisant qu'il s'agit toujours d'un mode de présentation, aléthique-objectif ou épistémique-subjectif, sans qu'il faille comprendre un quelconque lien avec l'objectivité absolue, bien entendu.

putatif et leurs équivalents reformulés avec une forme épistémique explicite, avec *je crois que* ou *vraisemblablement*, réside en ceci qu'une forme épistémique explicite semble relever d'une forme de factualité de la croyance, tandis qu'au futur putatif, la croyance est non seulement à propos d'un fait, mais est également inscrite dans un engagement particulier du locuteur, qui communique ainsi sa vérifiabilité.

Nous voudrions encore accorder un peu d'attention à la forme antérieure du futur putatif. En français, le futur antérieur peut facilement être employé pour communiquer une supposition à propos d'une proposition, tout comme le futur simple putatif. Dans ce cas, le locuteur exprime une explication inférée à partir d'un état résultant, mais cette fois sur la base non pas d'un achèvement seul, mais sur la base du procès *et* de la référence explicite, dans la forme composée, à un état résultant (la justification de l'état résultant comme interprété sur la base des formes composées est posée par une importante littérature, cf. Saussure, 2003); en d'autres termes le locuteur cherche une cause antérieure possible à une situation présente, comme dans:

(43) (Paul est en retard:) Il aura manqué son train.

(44) (L'interlocuteur n'a pas réussi à joindre son correspondant au téléphone:) Il aura traversé un tunnel.

Ici, l'énoncé a pour fonction d'élucider la cause d'un état présent, dont le locuteur communique qu'il croit, à un certain degré, qu'il a été causé par l'événement décrit au futur antérieur. De la sorte, le futur antérieur putatif semble fonctionner de manière similaire au futur simple putatif, le caractère explicatif de l'état résultant étant alors déclenché par la forme composée. Ici également, comme au futur simple putatif, l'explication par un sujet de conscience disposant de l'explication effective de la situation (autrement dit: l'explication par le critère de la vérifiabilité par un sujet de conscience allocentrique) se maintient.

Nous remarquons cependant une bien plus grande souplesse qu'il n'est habituellement admis dans les usages putatifs, notamment aux premières et deuxièmes personnes; de même, les contraintes aspectuelles semblent moins fortes qu'attendues. Pour nous, il s'agit manifestement du fait que les auxiliaires *avoir* et *être* permettent d'outrepasser les limitations que l'aspectualité impose. En ce qui concerne l'utilisation d'un *je* ou d'un *tu*, il est normal que le souvenir d'un événement passé n'a pas du tout le même statut de connaissance que la situation présente au moment de l'énonciation, d'où la facilité de futurs antérieurs putatifs avec les déictiques de personne, en regard des contextes sophistiqués qu'il est nécessaire de mobiliser pour trouver une accessibilité pour les cas de futur simple putatif avec déictique de personne:

(45) Je me serai fait piquer par un insecte.

(46) Tu te seras fait piquer par un insecte.

C'est donc, comme nous le proposons plus haut, essentiellement une question de *manifesteté* des faits concernés qui entre pragmatiquement en jeu pour rendre acceptables de tels énoncés.

4. Remarques conclusives et perspectives de recherche

4.1 *Futurs épistémiques à valeur future*

Dans de nombreux cas de futur à valeur effectivement future (mais, nous insistons sur ce point, pas dans tous), l'intuition convient qu'il y a également une valeur épistémique communiquée, à savoir le fait que le locuteur présente le fait futur non pas comme une prédiction aléthique ou objective (ce qui reste bien entendu possible) mais comme relevant effectivement d'une croyance. Soient par exemple:

- (47) Selon la radio, l'autoroute sera fermée demain,
- (48) L'autoroute sera encombrée demain, à cause des vacances¹³.
- (49) J'irai voter demain.

En (47), en dehors de contraintes contextuelles particulières, rien n'incite *a priori* le destinataire à inférer que le locuteur présente sa pensée en tant que croyance épistémique plutôt que comme aléthique; la lecture par défaut d'un exemple comme celui-ci donne en effet une valeur aléthique. En revanche, en (48), la prédiction future est assez naturellement interprétée comme épistémique. Si, en (47), on infère une connaissance posée comme sûre de la part du locuteur, en (48), l'interprétation est plus ambiguë, à cause de la mention d'une causalité non univoque (c'est-à-dire défaisable, sujette à caution). Le destinataire peut construire une interprétation aléthique, mais il peut tout aussi bien exploiter le fait que la croyance du locuteur est fondée sur une inférence, et conjecturer, contextuellement, que l'interprétation attendue est une interprétation épistémique. La nature des raisons évoquées dans les deux cas ci-dessus (autorité de la radio, mais caractère plus spéculatif de la relation entre vacances et encombrement routier, un paramètre relevant de la connaissance encyclopédique), et la nature des états de choses évoqués (binaire dans un cas: autoroute fermée à la circulation vs ouverte, et relative dans l'autre: autoroute plus ou moins encombrée) jouent bien entendu un rôle qu'il reste à documenter précisément, mais qui permet de contraster les deux correspondants ci-dessous de (48) et (49), où la complémentation par un

¹³ On remarque d'ailleurs que l'adverbe (*demain*) interdit la lecture putative. Si l'adverbe temporel, ici un situeur temporel déictique, a cette fonction, c'est, à notre avis, parce qu'il porte une contrainte plus forte que le temps verbal sur la temporalité; un temps verbal peut s'enrichir pragmatiquement comme portant sur une autre temporalité que celle qu'il dénoterait par défaut, ce qui n'est pas possible avec les situeurs temporels. Ce point est commenté en détail dans Saussure (2003).

modal explicite est naturelle pour (49) mais plus difficile pour (48), à cause d'un conflit entre le caractère incertain inféré de *je crois que P* et le caractère réputé objectif et fondé de l'information présentée¹⁴:

(47') ? Je crois que l'autoroute sera fermée demain, selon la radio.

(48') Je crois que l'autoroute sera encombrée demain, à cause des vacances.

L'attitude épistémique, quelle qu'elle soit, y compris d'ailleurs l'expression d'une certitude, semble interdite en (47):

(47'') ? Je sais que l'autoroute sera fermée demain, selon la radio.

(47''') ? Je suis sûr que l'autoroute sera fermée demain, selon la radio.

Comme pour l'incompatibilité de *je crois que* avec une proposition dont le caractère certain ou objectif est mutuellement manifeste, nous pensons que la difficulté d'exemples comme (47') à (47'''), qui montre la bizarrerie d'une lecture épistémique, tient à des facteurs très pragmatiques. Ici, l'information ayant pour origine un tiers, à savoir "la radio", il est étrange pour le locuteur de présenter cette information comme le fruit de ses propres inférences (ce n'est sans doute toutefois pas strictement impossible). En revanche, ce problème ne se pose pas pour (47).

4.2 Note sur le futur Périphrastique

Damourette et Pichon (1911-1936: 279-282) font une observation intéressante à propos de la distinction entre le futur simple et le futur périphrastique. Le futur simple, disent-ils "nous place à l'intérieur de l'avenir" alors que le futur périphrastique, (l'"ultérieur", qualifié de futur "psychologique") "nous laisse en réalité dans le présent d'où nous voyons l'avenir en tant qu'il a avec le présent un rapport d'asynchronie" (*ibid.*: 279-280). Pour le futur périphrastique, comme le procès est décrit dans un avenir en relation directe avec le présent, il est assez normal que l'effet putatif, qui exige que la situation présente soit pérenne dans le futur de vérification, éventuellement par état résultant, soit également possible avec le futur périphrastique:

(50) Ça va être le facteur (qui a sonné).

Toutefois, nous remarquons une difficulté accrue au futur périphrastique pour les verbes autres que *être* et *avoir*, qui devra trouver une explication. Dans les cas suivants, une lecture future descriptive (il sera le cas que P) semble s'imposer. Ici, il faudrait une forme progressive, du type *va être en train de P*

¹⁴ Le caractère incertain de P dans *Je crois que P* provient pragmatiquement du fait que la mention d'une croyance ne se justifie que si la croyance est incertaine, sans quoi il y aurait redondance ou tautologie entre P et *Je crois que P*. Par ailleurs, pour (48'), on peut envisager une analyse plus précise, pour laquelle le modalisateur porte non pas sur le contenu mais sur son énonciation.

pour autoriser la lecture putative, ce qui plaide pour un blocage aspectuel du putatif avec les événements:

(51) Marie va prendre son bain [*en lecture putative].

(52) Son train va traverser un tunnel [*en lecture putative].

4.3 Usages épistémiques et usage interprétatif

Pourquoi supposer que le futur putatif est un usage interprétatif du futur? Lorsqu'un destinataire l'interprète, son esprit traite l'information de l'énoncé: i.e. son contenu propositionnel et l'attitude du locuteur. L'attitude est reconnue comme une prédiction épistémique avec un certain degré de certitude. Autrement dit, le destinataire qui effectue une interprétation d'un énoncé contenant un futur simple à propos d'un état contemporain/actuel, échoue à correctement situer le locuteur vis-à-vis son moi-ici-maintenant égocentrique; il s'agit donc d'un futur d'autre chose: c'est le futur de la perception par un sujet de conscience de l'état présent concerné par la proposition de l'énoncé. Il y a donc au moins deux grands types d'usage interprétatif du futur: le futur putatif et le futur historique. Quant au futur de prédiction future à valeur épistémique, la chose est moins claire.

Dans le cas du futur historique, comme il s'agit d'une simple projection du S déictique en S' focalisé au passé, l'usage interprétatif est lié à l'enrichissement pragmatique ordinaire, tout comme le passé composé à référence future ("J'ai bientôt fini") ou le présent historique ("Un loup survient à jeun"), chacun avec ses effets propres.

En revanche, le futur putatif demande un enrichissement particulier, qui n'est pas une simple projection allocentrique, car ce n'est pas l'état de choses qui est décrit comme étant le cas dans le futur, mais une croyance à propos de l'état de choses présent qui est présentée comme étant endossable ou vérifiée dans le futur. Cela fait ressembler le futur putatif à des cas comme l'imparfait forain, ou de politesse, (ou encore de conséquence non réalisée), où une situation présente est envisagée dans une autre temporalité pour produire des effets interprétatifs spécifiques. Pour le futur putatif, ces effets seraient donc liés non seulement au caractère épistémique, de croyance, qui est énoncé, mais également à une forme de degré d'engagement spécifique du locuteur, qui le rend distinct de formulations explicitement modalisées comme *je crois que P* ou *peut-être que P*, ou encore *il est vraisemblable que P*. De plus, il nous semble nécessaire par la suite de creuser l'hypothèse que les futurs putatifs demandent au destinataire de tirer des conséquences particulières de la situation qu'il sert à évaluer. Une valeur *explicative*, introduisant une relation de causalité entre la situation mutuellement manifeste et le procès évalué, ainsi qu'une conséquence particulière en relation avec la situation d'interlocution, semblent s'appliquer. Les exemples canoniques comme *ce sera le facteur* peuvent s'analyser ainsi: ils expliquent

l'événement (le coup de sonnette) et posent une conséquence par une inférence quelconque, par exemple que la lettre attendue est arrivée, ou qu'il ne vaut pas la peine de se déranger (par exemple si c'est chez le voisin que la sonnette a tinté). Dans le cas non canonique, comme *Son train traversera un tunnel* ou *elle prendra son bain*, le paramètre explicatif est présent (c'est la raison pour laquelle le correspondant est inatteignable), et la conséquence est également inférée (nous essaierons plus tard). Le cas typique, spontané, entendu dans un magasin de chaussures du centre de la France par une vendeuse répondant à un client qui cherche une marque particulière, renforce notre hypothèse:

(53) Elles seront sur ce présentoir.

Quelle différence peut-on voir avec des concurrents, comme (54)?

(54) Je crois qu'elles sont sur ce présentoir.

Outre un éventuel effet de focus sur la modalité en (54), notre idée, déjà introduite lorsque nous avons évoqué Gosselin (2005), est que dans les deux cas il y a une valeur épistémique relativement équivalente, mais que en (53) il y a un engagement particulier du locuteur sur sa croyance, dont il prédit qu'une vérification la confirmerait, et non un fait simplement présenté de manière modale. Dans la situation où (53) a été produit, la vendeuse a spontanément été accompagner le client au présentoir en question, une situation qu'intuitivement on sent moins automatiquement provoquée par (54), bien qu'elle soit évidemment possible aussi.

Autrement dit, en (53), le locuteur s'est engagé d'une manière particulière, subjective, sur sa croyance, et n'a donc pas présenté sa croyance comme un simple fait du monde.

De la sorte, des emplois des futurs (simple, antérieur, périphrastique) nous semblent devoir être envisagés comme effectivement métareprésentationnels, nous disons donc interprétatifs, car ils décrivent non pas un fait du monde mais une pensée, en l'occurrence attitudinale, et de nature allocentrique – puisqu'il y a représentation d'un sujet de conscience dans le futur, fût-ce le locuteur en tant qu'être du monde, dont le rôle est celui de vérificateur (encore une fois, sans que ce sujet de conscience doive nécessairement exister dans le monde physique, une question non pertinente à notre sens).

Comme nous l'avons suggéré, cet enrichissement pragmatique interprétatif n'est pas du même type que celui auquel donne lieu le futur en interprétation historique, et il est donc important d'évaluer si c'est un enrichissement pragmatique standard malgré tout – car on voit bien qu'il peut y avoir un enrichissement par projection du point S en S' pour le futur historique et un autre enrichissement, par une modification plus complexe, qui porte sur une transformation de E en un autre événement qui est celui de la vérification, qualifiée au futur, au lieu du procès. Un indice en ce sens est que tous les

futurs, en français, autorisent cet enrichissement. Mais par ailleurs, la complexité de l'opération en jeu, et son caractère fondamentalement différent des enrichissements interprétatifs typiques, plaideraient, comme pour les emplois non-standard de l'imparfait, pour un encodage procédural de cet effet putatif au sein du futur. Dans ce cas, le futur antérieur encoderait tout naturellement cet enrichissement à cause de l'auxiliaire au futur. Pour le futur périphrastique, qui a une composante morphologique du présent dans son auxiliaire, la réponse passerait alors peut-être par, précisément, la permanence envisagée dans le futur d'un état présent. Il y a d'ailleurs à évaluer également en détail la différence de sens obtenu par un futur périphrastique putatif face à un futur simple putatif.

Nous devons aussi expliciter rapidement ce que nous entendions plus haut par l'idée d'un continuum entre interprétation future épistémique ou aléthique. Cela ne concerne pas les putatifs, qui donnent lieu à une interprétation épistémique précise. En revanche, les énoncés futurs à valeur future peuvent être envisagés sur une échelle allant de l'aléthique à l'épistémiquement très pertinent. Ce sont exclusivement des critères de pertinence qui peuvent à notre sens conduire le destinataire à se représenter une attitude neutre, ou au contraire marquée en termes de croyance.

4.4 *Une interprétation conversationnelle?*

Enfin, nous voudrions clore cette contribution en revenant sur une piste de réflexion qui dépasse le strict cadre sémantique-pragmatique. Il nous semble que l'usage du futur putatif se fait dans des configurations conversationnelles typiques, où le futur putatif s'interprète comme donnant lieu à une conclusion sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Ainsi, le fait qu'il s'agisse d'un futur permettrait non seulement de communiquer les éléments qui ont été évoqués dans cet article, mais également de faire inférer au destinataire l'action à conduire ou à ne pas conduire, en fonction du nouvel élément informationnel introduit. C'est à ce niveau là, nous semble-t-il, que la différence est la plus criante entre "Son train sera dans un tunnel", qui s'imagine typiquement dans un contexte où l'énoncé incite à attendre un meilleur moment pour appeler à nouveau, et "Je crois que son train est dans un tunnel", qui semble donner certes une information modalisée, mais factuelle, descriptive de la croyance elle-même. Le futur traitant précisément du futur, il n'est ainsi pas impossible que l'un des effets du putatif, portant sur une situation présente, mais en en disant quelque chose de futur, le destinataire tire une conclusion déontique dans le futur, portant sur ce qu'il est nécessaire de faire ou de ne pas faire.

Bibliographie

- Anscombre, J. & Ducrot, O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Madarga, Bruxelles.
- Armstrong, D.M. (1997), *A world of states of affairs*, C.U.P., Cambridge.
- Bally, C. (1950), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Franke.
- Biber, D. *et al.* (1999). *Longman grammar of spoken and written English*, Londres, Longman.
- Blakemore, D. (1987), *Semantic constraints on relevance*, Oxford, Blackwell.
- Blakemore, D. (2000), "Indicators and procedures: nevertheless and but", *Journal of Linguistics*, 36, 463-486.
- Celle, A. (2004), "The French future tense and English will as markers of epistemic modality", *Languages in Contrast* 5: 2, 181-218.
- Copley, B.L. (2002), *The Semantics of the Future*, Thèse, Boston, M.I.T. (ms).
- Damourette, J. & Pichon, E. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.
- Frawley, W. (ed.), (2006), *The Expression of Modality*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- Gosselin, L. (2005), *Temporalité et modalité*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- Groefsema, M. (1995) "Can, may, must and should: A Relevance theoretic account", in *Journal of Linguistics*, 31, 53-79.
- Hoye, L. (1997), *Adverbs and modality in English*, Londres, Longman.
- Jaszczolt, K. (2005), *Default semantics. Foundations of a compositional theory of acts of communication*, Oxford, Oxford University Press.
- Klinge, A. (1993), "The English modal auxiliaries: from lexical semantics to utterance interpretation", in *Journal of Linguistics*: 29, 315-357.
- Lewis, D. (1979), "Possible Worlds", in Loux M.J. (ed.), *The possible and the actual*, New York, Cornell University Press.
- Lewis, D. (1986), *On the plurality of worlds*, Oxford, Blackwell.
- Luscher, J.-M. (2002[1998]), *Éléments d'une pragmatique procédurale*, Göppingen, Kummerle.
- Lyons, J. (1977), *Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Martin, R. (1987), *Langage et croyance*, Bruxelles, Madarga.
- Moeschler, J. (1997), "La négation comme expression procédurale", in Forget D., Hirschbühler P., Martineau F. & Rivero M-L. (eds.), *Negation and Polarity. Syntax and Semantics*, Amsterdam, John Benjamins, 231-249.
- Moeschler, J. (1998), "Les relations entre événements et l'interprétation des énoncés", in Moeschler J. *et al.*, *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé, 293-321.
- Nicolle, S. (1997), "A relevance-theoretic account of be going to", *Journal of Linguistics* 33, 355-377.
- Nuyts, J. (2001), *Epistemic Modality, Language and Conceptualization*, John Benjamins, Amsterdam.
- Palmer, F.R. (2001), *Mood and Modality*, Cambridge, C.U.P. (2nd edition).
- Papafragou, A. (2000), *Modality: issues in the semantics-pragmatics interface*, Amsterdam, Elsevier.
- Papafragou, A. (forthcoming), "Epistemic modality and truth conditions", document PDF online, <http://www.cis.upenn.edu/~anna4/papers/epmodtruth.pdf>, 19p.
- Récanati, F. (2000), *Oratio Obliqua, Oratio Recta: an Essay on Metarepresentation*, Cambridge, MIT Press.
- Reichenbach, H. G. (1980 [1947]), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Free Press (3rd edition).

- Rocci, A. (2000), "L'interprétation épistémique du futur en italien et en français: une analyse procédurale", in *Cahiers de Linguistique Française*: 22, 241-274.
- Saussure, L. de (1997), "Passé simple et encapsulation d'événements", *Cahiers de linguistique française* 19, 323, 344.
- Saussure, L. de (1998), "L'approche référentielle: de Beauzée à Reichenbach" in Moeschler J. *et al.*, *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 19-44.
- Saussure, L. de (2000a), "Les règles conceptuelles en question", *Cahiers de linguistique française* 22, 147-164.
- Saussure, L. de (2000b), *Pragmatique temporelle des énoncés négatifs*, Genève, Université de Genève.
- Saussure, L. de (2003), *Temps et Pertinence. Eléments de pragmatique cognitive du temps*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- Saussure, L. de (2005a), "Pragmatique procédurale et discours", *Revue de sémantique et pragmatique* 18, 9-33.
- Saussure, L. de (2005b), "Parallélisme et linéarité de l'interprétation: remarques sur un cas de causalité inverse", *Intellectica* 40, 43-62.
- Saussure, L. de & Sthioul, B. (2002), "Interprétations cumulative et distributive du connecteur *et*: temps, argumentation, séquençement", *Cahiers de linguistique française* 24, 293-314.
- Saussure, L. de & Sthioul, B. (2005), "Imparfait et enrichissement pragmatique", *Cahiers Chronos* 14, 103-120.
- Sthioul, B. (1998), "Temps verbaux et points de vue" in Moeschler J. *et al.*, *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 197-220.
- Sthioul, B. (2000), "Aspect et inférences", *Cahiers de linguistique française* 22, 165-187.
- Sthioul, B. (à paraître), "Informations conceptuelle et procédurale: la piste beauzéenne", *Cahiers Chronos*.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1995), *Relevance: Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell (2nd edition).
- Tasmowski, L. & Dendale, P. (1998), "Must/will and doit/futur simple as epistemic modal markers. Semantic value and restrictions of use", in van der Auwera, J. E. (ed.), *English as a human language. To honour Louis Goossens*, München, Lincom Europa, 325-336.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993a), "Pragmatics and Time", *UCL Working Papers in Linguistics* 5, 277-300.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993b), "Linguistic form and relevance", *Lingua* 90, 5-25.